

Grappe Belgique

-- Accueil --

Accueil

**Colloque organisé
par le Grappe " Ni
objet, ni robot,
simplement humain"
24 et 25 mars 2017**

mardi 24 janvier 2017

La célébration permanente des bienfaits de l'innovation technologique ne peut échapper à tout observateur un peu vigilant du fonctionnement de notre société ultraconnectée et surinformée. Dès lors que l'innovation, qualifiée généralement d'avancée, concerne la santé, le bien-être ou le confort, ou tout le moins est présentée sous cet angle avantageux, l'esprit critique est mis en sourdine. A l'appui de ce propos, je voudrais évoquer trois innovations qui touchent à l'intimité de l'être humain et dont la face occulte mérite d'être observée.

La première, fort peu médiatisée il est vrai, est la congélation des ovocytes, laquelle permet à des jeunes femmes en âge d'être mère de différer leur maternité et ainsi de ne pas entraver leur plan de carrière. Elle est présentée par ses promoteurs et partisans comme un nouveau progrès pour la femme puisqu'elle lui permet de maîtriser son calendrier de vie. Elle répond aussi aux intérêts de l'entreprise qui l'emploie ; le bon fonctionnement d'une entreprise s'accommode mal d'un congé de nombreux mois accordé à une collaboratrice efficace.

La pratique a, en toute logique, les faveurs des multinationales des big data. C'est ainsi que Facebook a été la première, dès 2014, à inclure la congélation des ovocytes dans l'assurance-santé offerte à ses employées. Google a fait de même, suivie par Apple.

Quant aux servitudes et risques imposés à la femme, entraînée dans une surmédicalisation contraignante, il en est peu question. Les conséquences potentielles pour l'enfant à naître notamment sur son équilibre psychique et émotionnel face à une mère qui pourrait parfois être grand-mère, sont elles aussi ignorées.

Je pense, pour ma part, que la congélation des ovocytes constitue une réelle avancée, mais c'est dans l'estompement des valeurs humaines fondamentales et dans la dynamique de soumission sans limites aux intérêts économiques.

La seconde innovation vient d'être adoptée récemment par une entreprise belge. Newfusion, une société malinoise, a décidé d'implanter une puce électronique RFID sous la peau de ses travailleurs pour permettre leur identification.

Contrairement à un badge, qu'on peut perdre ou oublier, la puce RFID (qui contient les données personnelles) fait partie intégrante de celui qui la porte, enfouie dans la chair de sa main. Certes, les travailleurs ont donné leur accord pour subir cette anodine opération, réputée sans risques (?).

Ici aussi, il s'agit d'une avancée importante, mais c'est en termes de contrôle social, de violation potentielle de la vie privée et de perte de dignité humaine. Pour plus de sécurité et de confort, le travailleur est ravalé au rang d'animal d'élevage industriel.

Enfin, une troisième innovation permet de pallier l'incapacité d'enfanter ou l'inconfort de la grossesse (à !) en ayant recours par contrat à une mère porteuse. La mère de substitution porte l'enfant à naître jusqu'à l'accouchement.

A la naissance, l'enfant est cédé par cette mère biologique au couple commanditaire réputé disposer de tous les droits parentaux. Cette pratique s'appelle gestation pour autrui ou GPA.

Elle est légale aux Etats-Unis ainsi qu'aux Pays-Bas et en Roumanie. Elle est de facto tolérée, puisque non interdite, en Belgique, comme en Irlande, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Pologne.

Le désir d'enfant d'un couple est a priori légitime. Dans le cas de la GPA, ce désir est satisfait par le recours à une technique éprouvée pour celle qui loue son utérus dans le cadre d'une transaction marchande. C'est une illusion, teintée d'hypocrisie, de considérer qu'une telle pratique puisse être altruiste et n'entraîner aucune conséquence psychique ni pour l'enfant qui en résulte ni pour la mère porteuse, réduite au statut de prestataire de service. La GPA transforme la procréation en une activité salariée et le bébé en produit commercial.

Ces trois avancées technologiques sont autant de signaux d'alarme annonciateurs d'une banalisation préoccupante. Ils révèlent l'effondrement des limites éthiques et l'abandon programmé des valeurs humanistes sous la pression du « progrès ». La fabrication génétiquement assistée de l'humain et le transhumanisme ne sont plus très loin.

Pour prendre la mesure de cette menace, je vous invite à être des nôtres ces 24 et 25 mars, lors du colloque du Grappe : « Ni objet, ni robot, simplement humain » à la Faculté de droit, auditoire D02, rempart de la vierge à Namur.

Les personnes qui ont accepté d'intervenir nous aideront à envisager les moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Le Vendredi 24 mars de 17h à 20h30

avec Martine Dardenne, sénatrice honoraire, Jacques Testart, biologiste, Docteur en sciences ; Valérie Lootvoet, directrice de l'Université des femmes de Bruxelles et Jean-Pierre Lebrun, psychiatre et psychanalyste.

Le Samedi 25 mars de 10h à 13h30

avec Paul Lannoye, député européen honoraire ; Michel Dupuis, docteur en philosophie, UCL, membre du comité consultatif de bioéthique de Belgique ; Antoinette Rouvroy, Docteur en sciences juridiques, CRIDS, Namur et Geneviève Azam, économiste, professeur honoraire de l'Université de Toulouse.

Modalités d'inscription

Pour participer au colloque, merci de vous inscrire par mail : info@grappe.be ou paul.lannoye@skynet.be ou par courrier postal et de verser les frais de participation sur le compte du Grappe BE67 0682 4086 6787 avant le 23 mars.

10€, pour une demi-journée (24 ou 25 mars) / 5€, étudiants

15€, pour le colloque complet (24 et 25 mars) / 8 €, étudiants.

Au plaisir de vous y rencontrer.

